

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 52

Artikel: Binbin et lo code pénat
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cité et lui dit en le calmant : « Monsieur, jeter cet homme à la porte, c'est mon affaire. » L'interrogatoire continue, mais peu d'instants après, M. Bismark bondit de nouveau et crie d'une voix tonnante : « Monsieur, modérez-vous, ou je vous fais mettre à la porte par M. le juge. »

Binbin et lo code pénat.

Binbin, lo tsachào, avâi étâi prâi ein contraveinchon onna demeindze matin, et dut portâ sè tsaussès devant lo dzuzdo. Gosse l'eimbêtâvè gros, et va demândâ à ne n'avocat que cognessâi se ne porrà pas s'esquivâ dè l'ameinda, ein deseint que l'avâi volliu tiâ on renâ que menacivè dè dévourâ sa dzenelhire. L'avocat que n'étâi qu'on farceu et qu'amâvè bin birè dâi misèrès dâo pourro mondo, lâi fâ : Oh bin vo n'âi rein à risquâ ; vo n'âi qu'à laissi derè lo dzuzdo tot cein que voudrà, et quand l'arâ tot de, vo n'âi qu'à lâi fèrè : Demando lo bénéfico dè l'artico dozè dâo code pénat.

L'est bon. L'avocat avâi racontâ l'affèrè à 'na troupa dè zzeins, qu'alliront ti à l'audience dâo dzuzdo, po rirè on bocon. Quand lo dzuzdo eut liaisu la plieinte dâo gendarme, ye fe à Binbin que d'après la loi lo condanâvè à l'ameinda.

— « Demando lo bénéfico dè l'artico dozè dâo code pénat », se repond Binbin, ein sè reingormeint, et ein vouaiteint lo dzuzdo âo blianc dâi ge.

Lo dzuzdo preind lo code, tsertsè l'artico dozè et fâ à Binbin : Eh bin vouaiquie cè artico : « Tot condanâ à moo arâ la tэта copâie. »

Adon vo z'arâi failllu ourè lè recaffâiès dè tot cè mondo qu'étâi perquie et qu'étâi venu espret. Tsacon s'ein allâ ein sè toseint lè coutès, hormi Binbin que dut payi la contraveinchon et que sè ramassâ furieux contrè ella tsaravouïta d'avocat, dè l'affront que lâi avâi quie fé.

L'exploit de frère Polycrate.

VII

La chronique du Dézaley relate le curieux discours que Frère Polycrate tint à Monseigneur l'évêque de Lausanne et aux vénérables abbés de Haut-Grêt, Montherond et Haute-Rive. Je vous en fais grâce ; qu'il vous suffise de savoir que, lorsque Frère Polycrate eut fini de parler, sa proposition fut acclamée ; l'évêque lui-même se leva pour le presser comme un sauveur, avec effusion, contre sa poitrine.

Le capitaine Thébaut et le frère Polycrate quittèrent la salle du conseil à la hâte, tout frétilants d'une joie maligne ; arrivés sur la terrasse du jardin, le premier porta à sa bouche une corne de bouquetin suspendue par des chaînettes d'argent au ceinturon de son épée, et en tira une série de sons prolongés qui réveillèrent les échos. A ce signal convenu, les moines en faction et ceux qui étaient en embuscade dans les vignes et derrière les amandiers du verger, remontèrent la côte les uns après les autres comme des fourmis chassées par la pluie et rentrant à la fourmilière... On entendait de toutes parts de lourds piétinements et de longs efforts de souffle. Il y en avait qui avaient pris les sons du cor pour un appel au combat ; ils croyaient l'ennemi aux portes, et, blêmes d'épouvante, sentant leurs jambes se dérober sous eux,

ils étaient près de chanceler comme de grosses toopies.

Le capitaine Thébaut adressa à sa petite troupe quelques paroles à demi-voix : le courage revint aux plus épouvantés... Après avoir placé quatre sentinelles aux quatre ailes de la maison, il se mit à la tête de ses vaillants frères d'armes, et, armé d'un falot, il leur ordonna de le suivre.

Il était minuit ; rien n'était encore venu troubler le profond silence qui régnait. Les chouettes et les hiboux qui, d'habitude, à cette heure, commencent leur triste duo dans les bois du mont de Gourze et sur les hauteurs rocheuses de Chexbres, se taisaient. La nuit avait perdu beaucoup de sa brillante splendeur ; les nuages, roulant comme de noirs tourbillons de poussière soulevés par le vent, voilaient de temps à autre la clarté de la lune et celle des milliers d'étoiles semées comme des vers-luisants dans les champs du ciel... La surface du lac ne miroitait plus que par éclairs dans l'ombre, quand un rayon lunaire y promenait lentement sa traînée ruisellante de paillettes d'or... Ces interruptions de lumière n'étaient guère propre à rassurer les quatre sentinelles isolées qui se cachaient derrière un rideau de vigne ; en ces moments-là, elles se tenaient immobiles, elles arrêtaient leur respiration et ouvraient une oreille toute grande.

Frère Polycrate, un énorme trousseau de clefs à la ceinture, se montrait de temps en temps sur la terrasse du jardin ; une seconde après, il disparaissait subitement comme un spectre, puis il revenait ; parfois il s'avavançait à pas de loup, en se baissant, jusqu'à l'extrémité du verger : là, il se couchait à plat ventre au pied d'un arbre et, aussi immobile que lui, il tenait ses yeux fixés dans la direction de Vevey.

Vers trois heures, les étoiles s'éteignirent comme des lumignons que l'on souffle ; le firmament devint complètement noir. L'anxiété des sentinelles redoubla, et lorsque les deux gros chiens que le capitaine Thébaut avait déchainés aboyèrent de leur large gueule, elles posèrent leur arme avec précaution et prirent en tremblant leur chapelet... Frère Polycrate était à son poste d'observation ; il tressaillit d'aise ; ses petits yeux s'illuminèrent et un sourire malin, pour ne pas dire astucieux, effleura ses lèvres. Il avança sa tête plus avant dans l'obscurité, ses narines se dilatèrent comme celle d'un animal carnassier qui flaire une proie... Bientôt de légers bruits de pas, puis de rauques chuchotements parvinrent jusqu'à lui... Sa prunelle de lynx ne tarda pas à distinguer de vagues formes humaines qui se mouvaient avec prudence au pied de la colline. « Ah ! les sacripants, murmura-t-il entre ses dents, ils voulaient nous surprendre. » Les ombres se rapprochaient : elles gravissaient silencieusement la côte, en se tenant dans la ligne d'ombre projetée par le mur qui borde le chemin. Par un de ces hasards inexplicables, quelques étoiles se dégagèrent tout à coup des nuages qui les voilaient, et le frère Polycrate, masqué derrière un cep feuillu, le cou allongé, reconnu d'une manière parfaite, à leur singulier accoutrement, ces sauvages montagnards bernois dont le nom seul était un objet de terreur dans les riches contrées du Pays de Vaud. Leurs armes, volées dans les châteaux ou sur les champs de bataille, offraient le contraste le plus étrange ; celui-ci portait une hallebarde magnifique, ornée de clous d'or et ciselée avec un art merveilleux ; celui-là n'avait qu'un simple épieu garni de fer ; chez un autre, la cuirasse était neuve, brillante et de grand prix, tandis que le casque était rongé de rouille, bossué et ne garantissait la tête qu'à demi... Ah ! Messieurs, quelle troupe de bandits cela faisait... Ils vous dévalisaient un castel en quelques heures et vidaient une cave en une nuit ! Des ours qui seraient venus se saouler de raisin dans les